



La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

Octobre 2010

n° 135

REPAS de DUPES à L'ÉLYSÉE

LE GRAND PARIS ENTRE LA POIRE ET LE FROMAGE

Le 8 juin 2010, pour faire avancer le projet du Grand Paris, le Président de la République invitait le Président de la région Île-de-France, le Secrétaire d'Etat à la Région Capitale et le maire de Paris.

Ce dernier mit une condition à sa venue : que le Président demande au Ministre de l'Environnement d'accepter le projet de parc sportif paysager sur les pelouses de l'hippodrome d'Auteuil malgré les réserves émises par la Commission des Sites le 27 janvier quant au respect des espaces verts du Bois de Boulogne.

Cette autorisation, donnée le 7 juin, permettait ainsi au Maire de recaser les 4 500 scolaires chassés du stade Jean Bouin et de lancer la démolition-reconstruction de ce stade.

On imagine, aussi, que la décision de garder Roland-Garros à Paris a été prise, pourvu que la Ville concède la partie tennis de Jean-Bouin à la FFT.

De son côté, le Président de la Région Île-de-France a obtenu le déblocage de son projet de SDRIF (schéma de développement de l'Île-de-France) et sa transmission par le Gouvernement au Conseil d'Etat, avant sa promulgation. L'État était très réservé sur ce projet, compte tenu de son malthusianisme, et de sa divergence avec les projets du Gouvernement pour la Région.



Moyennant ces deux accords de l'État, la Région et la Ville de Paris acceptaient de cofinancer les dix architectes chargés des études du Grand Paris. On peut cependant imaginer, sans trop de machiavélisme, que la Région et Paris sauront trouver les moyens de peser sur les décisions quand il faudra mettre en application ces études si éloignées du SDRIF.

D'ailleurs, dès le 22 juillet, le maire de Paris déclinait la présidence de l'Atelier du Grand Paris que lui offrait le Gouvernement. La collaboration État, Région et Paris sera laborieuse, bien évidemment.

En conclusion, et pour revenir modestement à l'objet social de nos associations, il faut constater que le Bois de Boulogne sera à nouveau amputé par ces équipements sportifs, même si le public pourra accéder plus facilement à l'hippodrome d'Auteuil et que Jean-Bouin sera reconstruit au seul profit du sport professionnel à nos frais de contribuables.

François Douady
Vice-président

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste du PLU



20, RUE ÉMILE MÉNIER

Cette rue s'ouvre en sifflet sur la rue des Belles-Feuilles. Ouverte en 1899 sous le nom d'Emile Ménier (1826-1881), remplacé en 1900 par celui de Pommereu, elle retrouve en 1909 sa désignation primitive, celle de son ancien propriétaire, industriel, chimiste, chocolatier et philanthrope, grand voyageur et passionné de découvertes.

De ses laboratoires sortirent en 1855 la synthèse de l'alcool méthylique, puis celle de l'éthylène et de l'acétylène, sans oublier en 1867 la construction d'une usine de câbles électriques souterrains et sous-marins.

Au n°20, se trouve un original petit hôtel particulier des années 30, tout blanc, remarquablement conservé, décoré au rez-de-chaussée de têtes de femmes et d'un vase de fleurs un peu cubiste.

La loggia très élégante du premier étage confère une dimension théâtrale à la façade, tandis que le couronnement à balustres s'inspire des villas à l'italienne.

43, RUE ÉMILE MÉNIER

Immeuble construit en 1924 par l'architecte Émile Molinié (1877-1964) ayant remporté le prix des façades de la ville de Paris en 1914. Il travailla pour une clientèle élégante dans un style Art-Déco discret.

Les sculptures à décor végétal du soubassement des garde-corps sont de Camille Garnier, sculpteur ornemaniste également connu pour son décor exubérant de branches de pins sur l'ancien hôtel Paulilhac du 59 avenue Raymond Poincaré. Ici, l'épure de la façade et les décrochements des derniers étages annoncent l'architecture de l'entre-deux-guerres.



9 ET 11, RUE ERLANGER

La rue Erlanger fut percée entre la rue d'Auteuil et le boulevard Exelmans, à l'emplacement du château du Coq acquis par le baron Erlanger, qui donna son nom à la rue.

Au 9 et 11, se trouve l'hôtel de Camille Weber, élevé en 1884 par l'architecte Paul Sédille (1836-1900) dans le style d'une villa à l'italienne.

Architecte des premiers magasins du Printemps (1881-1889), ce dernier appliqua ici ses théories sur la polychromie architecturale, en mélangeant meulière et brique, avec des rehauts de marbres, terres cuites et émaillées, la pierre formant le soubassement et encadrant les principaux motifs de décoration du pavillon d'entrée.

L'ensemble se détache sur les deux ailes légèrement en retrait et construites en meulière dont la blondeur fait davantage ressortir les couleurs du pavillon central. Les pièces principales s'ouvraient à l'arrière sur le jardin, alors qu'en façade donnaient le vestibule, l'escalier et un petit salon. Les Sœurs Auxiliaires de la Charité ont acquis l'hôtel en 1949. Malgré de multiples transformations, la villa avec ses proportions harmonieuses reste un témoignage exceptionnel de l'art de Paul Sédille.





COORDINATION POUR LA SAUVEGARDE DU BOIS DE BOULOGNE ET DE SES ABORDS

CONTENTIEUX CONTRE LE PLU DE PARIS

FIN DU FEUILLETON ?

Les médias sont restés silencieux car la Ville n'a pas soufflé mot de son échec devant la plus haute juridiction administrative du pays.

La loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains, dite loi SRU, du 13 décembre 2000 fait obligation de transformer le POS, Plan d'Occupation des Sols, en PLU, Plan Local d'Urbanisme.

Le 13 juin 2006, le conseil de Paris a donc adopté son PLU que nous contestons.

Cependant, le 18 juin 2010, le Conseil d'État nous a donné raison et a annulé définitivement les articles 6 et 7 réglementant les espaces verts de Paris.

Il faut rappeler ce feuilleton judiciaire.

Le 2 août 2007, le Tribunal Administratif nous avait déboutés dans notre action contre des dispositions du PLU ne respectant pas les zones vertes de Paris.

Pas découragés, nous avons obtenu gain de cause devant la Cour Administrative d'Appel le 12 février 2009.

Mais, la Ville s'était pourvue en cassation devant le Conseil d'État, qui vient donc :

- *d'annuler la délibération du 13 juin 2006 du Conseil de Paris en tant qu'elle approuvait les articles 6 et 7 des zones N et UV du PLU ;*
- *de condamner la Ville aux dépens au profit des trois associations requérantes ;*
- *de mander et d'ordonner au Ministre d'État chargé de l'Écologie et à tous huissiers de pourvoir à l'exécution de la présente décision.*

Cela est une belle récompense pour la persévérance dans la lutte de nos associations. Mais, nous devons rester mobilisés ainsi que nos lecteurs et adhérents.

En effet, la révision du PLU que la Ville a été obligée de mettre en chantier va faire l'objet d'une enquête publique en octobre et devrait être à nouveau votée à la fin de l'année par le Conseil de Paris.

Il faudra donc s'assurer que des astuces de rédaction ne nous ramènent pas, plus ou moins, aux dispositions incriminées.

HIPPODROME D'AUTEUIL

Les permis de démolir et d'aménager ont été affichés le 13 juillet 2010. La démolition concerne « 18 bâtiments sur le site » ; l'aménagement « des pelouses centrales de l'hippodrome avec installation de cinq terrains de sport, construction d'un bâtiment semi enterré sur deux niveaux, revégétalisation et plantation d'arbres ».

La « Coordination » accompagnée par d'autres associations a déposé, le 9 septembre, un recours gracieux considérant que « l'opération projetée ne participe pas aux tentatives de reconquête de la

destination initiale du Bois de Boulogne mais contribue au contraire au mouvement d'urbanisation rampante et de réduction des espaces naturels en périphérie de la zone urbaine de Paris, ceci en violation des préconisations du schéma directeur et du projet d'aménagement et de développement durable du PLU ».

François Douady
Président de la « Coordination »
Vice-président de XVI^e DEMAIN

LES GROS DOSSIERS PARISIENS



Communiqué de presse
du 14 septembre 2010

Le Nouveau Beaugrenelle démarre les travaux de construction. Apsys, maître d'ouvrage délégué et gestionnaire locatif accélère sa commercialisation

Le projet du Nouveau Beaugrenelle entre en phase active de développement avec le démarrage des travaux de construction en septembre 2010.



La SCI Beaugrenelle (dont le groupe Gecina est actionnaire à 75 % et la SCI Pont de Grenelle - composée par le groupe Apsys, Foncière Euris/Rallye et Paris Orléans - à hauteur de 25 %) franchit ainsi une nouvelle étape dans le projet.

Chargé au sein du pool d'actionnaires de la maîtrise d'ouvrage déléguée, la commercialisation et la gestion immobilière du projet, le Groupe Apsys a déjà commercialisé plus de 55 % des surfaces de ce nouvel espace, dont l'ouverture prévisionnelle est fixée au second semestre 2013.

Le Nouveau Beaugrenelle présente un concept architectural original, un ensemble d'îlots en espaces ouverts, qui lui confère une personnalité unique. Ni centre commercial, ni grand magasin, il proposera une nouvelle expérience de shopping et de loisirs à Paris.

L'ambition de ce véritable « Resort urbain » est d'offrir 120 commerces sur 45 000 m².

Lieu de prédilection de concepts novateurs, le Nouveau Beaugrenelle donne l'opportunité à des enseignes internationales de s'implanter à Paris au cœur d'une zone de chalandise exceptionnelle.

Ce nouveau lieu accueillera notamment au sein du pôle loisirs un multiplex Pathé de dix salles (2 000 fauteuils).

Des marques emblématiques comme Virgin, les Galeries Lafayette, Esprit, Darty, Sephora ont déjà confirmé leur présence.

Par ailleurs, le Groupe Costes, propriétaire d'établissements renommés à Paris, ouvrira au sein du Nouveau Beaugrenelle son premier restaurant dans un



espace de commerces et de loisirs. Le groupe libanais Noura, proposera de son côté deux restaurants/traiteurs dédiés aux gastronomies italiennes et libanaises prisées par le grand public.

Pour découvrir le Nouveau Beaugrenelle, un espace d'information exposant la maquette du projet est ouvert au public rue Linois devant le Monoprix depuis fin septembre.
(Réunion d'information : jeudi 7 octobre à 18h 30, 54 rue Emeriau, 75015 Paris)

JEAN-BOUIN, LA DESTRUCTION

Dès le 14 juillet, l'abattage des arbres commençait et la destruction des tribunes était terminée fin juillet.

Une destruction rondement menée !

En septembre, au retour de vacances, tout était rasé et la fouille des fondations du parking de 500 places s'approfondissait.

Les 4 000 scolaires qui s'entraînaient à Jean-Bouin doivent reporter leurs activités sportives sur des lieux plus éloignés. Et l'expérience de la rentrée confirme que les délais de transport ont été sérieusement sous-estimés.

Le 31 juillet dernier, le conseil de Paris a attribué la concession à la Fédération Française de Tennis, accompagnée de l'association Paris – Jean-Bouin. La FFT y installera son centre d'entraînement pendant le tournoi de Roland-Garros.

Rappelons que XVI^e DEMAIN et des associations boulonnaises poursuivent leurs actions contentieuses contre les autorisations données par la mairie de Paris.



AMÉNAGEMENT du CARREFOUR des CASCADES

Depuis juillet 2000, il est question de réaménager le Bois.

En novembre 2003, une « charte pour l'aménagement durable du Bois de Boulogne » a été signée entre la Ville, les communes riveraines, les conseils général et régional et l'association des maires des Hauts-de-Seine, mais sans la mairie du XVI^e. Une charte assez théorique où chacun pouvait lire ce qu'il voulait et où le « durable » se polarisait sur l'écologie.

Après la signature de la charte du Bois de Boulogne, un conseil consultatif où les associations étaient représentées devait se réunir au moins une fois l'an.

Cela s'est traduit par une seule réunion d'information en décembre 2007 où a été présenté un document d'orientation dont l'objet était de « rendre » 30 hectares d'espaces verts aux promeneurs, soit 12 hectares sur les pelouses d'Auteuil, le reste par amputation du Tir aux Pigeons, suppression du Tir à l'Arc et la modification de différents carrefours dont le carrefour de Longchamp et celui des cascades.

C'est ce dernier projet qui réapparaît aujourd'hui dans sa phase de réalisation et que les services de la voirie mettent immédiatement en œuvre.

L'aménagement exposé par la voirie (zone 30, deux voies rétrécies à six mètres, avec passages surélevés pour piétons, pavages, barrières en bois, ...) est plaisant.

Nous ne pouvons qu'adhérer à la fermeture du chemin de ceinture devant la Croix-Catelan.

En revanche, la fermeture de ce chemin vers la porte de la Muette nous semble relever d'une désinvolture à l'égard de ceux qui l'empruntent quotidiennement et des riverains.

Le report de circulation vers la porte de Passy et les jardins du Ranelagh risque d'être catastrophique. Une fermeture de la sortie du périphérique intérieur porte de Passy, pour conduire les automobilistes vers la porte de la Muette, pourrait limiter les dégâts.



L'accès à la Croix-Catelan et au pavillon du Pré-Catelan devrait impliquer la réouverture le week-end de l'allée de l'hippodrome qui servirait aussi de lieu de stationnement aux familles. La Ville ne devrait pas oublier le volet social du développement durable !

Les voies seront toutes fermées le 11 octobre. Les travaux seront terminés fin février 2011.

LIAISON ENTRE LE SECTEUR PASSY ET LE PARC DE PASSY

Les 130 marches de l'escalier reliant l'avenue Marcel Proust à la rue Raynouard sont d'un accès difficile pour les personnes âgées, handicapées ou accompagnées d'enfants dans une poussette.



Quelles sont les solutions envisageables pour y remédier ?

- Un escalier mécanique débouchant entre le 25 et le 29 rue Raynouard ou un deuxième situé le long de la station de métro Passy ;
- Un ascenseur débouchant au même endroit rue Raynouard, à l'intérieur d'un des deux immeubles, ou en face du 27 rue Berton ;
- Une navette autobus ;
- A minima, une rampe facilitant la montée et la descente des poussettes et des caddies.

Quelle est la faisabilité des différentes solutions :

- Escalier mécanique rue Raynouard : l'Architecte des Bâtiments de France s'y oppose ;
- Escalier mécanique le long de la station Passy : la RATP est-elle prête à financer celui-ci ? De plus, l'escalier mécanique n'est pas utilisable par les personnes en fauteuil roulant ;
- Ascenseur rue Raynouard : l'installation entre les deux immeubles avec une passerelle pour relier l'arrivée haute à la rue Raynouard n'est pas possible. Les règles d'urbanisme imposent 14 m entre les immeubles pour une passerelle de 2 m de large. L'espace disponible n'est que de 12 mètres !
- Ascenseur en haut de la rue Berton : solution techniquement faisable, mais l'accès bas se trouverait à 200 mètres de l'angle du Parc de Passy. La rue Berton monte et elle est recouverte d'anciens pavés rectangulaires, la marche n'y est pas aisée ;
- Ascenseur à l'intérieur d'un des immeubles rue Raynouard. Il faudrait aménager un passage dans les sous-sols avec entrée avenue Marcel Proust pour donner accès à l'ascenseur qui aboutirait rue Raynouard ;
- Navette autobus : solution viable, à condition de bien vendre le dossier au STIF (autorité organisatrice des transports en Ile-de-France). Cela semble jouable, car on peut mettre en avant la liaison entre le RER C, la crèche de la rue d'Ankara, la maison des Associations du XVI^e rue René Boylève et le quartier de Passy ;
- La rampe : à étudier avec l'Architecte des Bâtiments de France.

XVI^e DEMAIN étudie les différentes solutions avec la Mairie du XVI^e arrondissement et ne manquera pas de vous tenir au courant de l'avancement de ce dossier.

CONSEILS DE QUARTIER

Date	Conseils	Lieu	Date	Conseils	Lieu
Judi 30 septembre à 18h30	Auteuil sud	Ecole élémentaire Murat 162 boulevard Murat	Judi 4 novembre 2010 à 18h30	Auteuil nord	Foyer des Lycéennes 10 rue du Docteur Blanche
Lundi 11 octobre 2010 à 18h30	Dauphine	Ecole élémentaire Descamps 4 rue Descamps	Mardi 23 novembre 2010 à 19h	Muette nord	Ecole St Louis de Gonzague 12, rue Benjamin Franklin
Judi 14 octobre 2010 à 18h30	Chaillot	Ecole élémentaire Saint Didier 15 bis rue Saint Didier	Judi 25 novembre 2010 à 18h	Muette sud	Maison des Associations 14 avenue René Boylève

VOIES SUR BERGES

LETTRE DU PRESIDENT D'IDFE

Île-de-France Environnement est une association régionale regroupant 370 associations écologiques.

La « Plateforme des associations parisiennes d'habitants », dont XVI^e DEMAIN est un membre actif, adhère à IDFE.

Il est donc intéressant de lire la correspondance envoyée le 1^{er} juillet dernier par son Président au maire de Paris.

* * *



Monsieur le Maire de Paris,

Le Conseil de Paris doit examiner, les 5 et 6 juillet prochain, un projet d'aménagement de la berge rive gauche visant à permettre aux

Parisiens d'accéder aux bords de Seine sans être gênés par les automobiles. De même, un projet d'aménagement de la voie Georges Pompidou en « boulevard urbain » avec des feux tricolores et des passages protégés pour les piétons et les cyclistes est, lui aussi, étudié.

Ces projets destinés à faciliter l'accès de la Seine aux piétons et cyclistes franciliens tout en restreignant le trafic routier sont examinés avec grand intérêt par l'union régionale d'associations de protection de l'environnement et du cadre de vie, Ile-de-France Environnement, groupant 370 associations.

En observant la situation dans d'autres départements de notre région, nous nous apercevons que le Conseil général des Hauts-de-Seine a un double projet en rive droite et gauche de Seine. Il s'agit, là aussi, de mettre en place des boulevards urbains mais leur définition est très différente de celle de Paris. A Clichy-sur-Seine sur 1 400 mètres en rive droite (RD1) et du Pont de Sèvres au Périphérique sur 4 200 mètres en rive gauche (RD7), ce département va élargir à 4 voies des routes actuellement à 2 fois 1 voie.

Votre projet comme celui des Hauts-de-Seine se propose de "rendre la Seine aux Parisiens ou aux Hauts-sévrais". Nous nous interrogeons sur leur cohérence à la fois pour les Franciliens et vis-à-vis d'une vision globale des déplacements en Ile-de-France, puisque l'un veut rétrécir les voies routières et l'autre les élargir. Constatons qu'aujourd'hui 60 % des 17 millions de déplacements journaliers des franciliens se font par l'automobile. Même si nous déplorons cette situation, nous voulons éviter la formation d'une thrombose francilienne. En effet, quand les artères se bouchent, la circulation sanguine comme l'automobile passe par des

voies secondaires bien souvent insuffisantes pour assurer l'irrigation. La situation générale s'en trouve aggravée.

C'est pourquoi nous vous proposons, Monsieur le Maire, de mettre en place une structure de réflexion au niveau de notre région métropole afin d'élaborer un plan cohérent des déplacements franciliens le long de la Seine. Il nous paraît de la plus grande importance que les Franciliens, via leurs associations, soient associés à la réflexion de leurs élus avant tout projet définitif.

Nous souhaiterions aussi la mise en place d'une expérimentation de quelques mois, hors période d'été, de limitation du trafic routier en bords de Seine afin d'en apprécier tous les éléments comme l'a fait le département des Hauts-de-Seine en rive gauche de Seine à Meudon, avec un giratoire sans feux qui donne satisfaction. Nous saisissons aussi le président du Conseil général des Hauts-de-Seine pour porter à sa connaissance notre désapprobation d'aménagements routiers élaborés sans concertation avec les collectivités territoriales voisines.

Enfin, notre union régionale IDFE n'est pas favorable à l'implantation, dans des sites touristiques mondialement reconnus et classés au patrimoine de l'UNESCO, d'installations privées ou publiques de commerce que ce soit sur les rives de la Seine ou sur des péniches. Là aussi, il est nécessaire d'étudier avec des spécialistes et avec les Parisiens des solutions permettant de satisfaire les besoins des touristes. L'aménagement de cafétéria et de sandwicheries dans les musées bordant la Seine ou dans des lieux discrets seraient plus conforme à la qualité du site.

Nous sommes donc, Monsieur le Maire, à votre disposition pour engager avec vous au plus tôt une réflexion globale où non seulement la Seine serait rendue aux piétons mais où les impératifs des déplacements totaux en cœur d'Île-de-France seraient tous pris en compte.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations les plus distinguées.

Michel RIOTTOT
Président d'Ile-de-France Environnement

EXTENSION DE ROLAND-GARROS

LES CHOIX

Les Serres d'Auteuil et le Bois de Boulogne bientôt sacrifiés ?

Après le stade Jean Bouin et ses 4 000 scolaires, les Serres d'Auteuil et le Bois de Boulogne seront-ils les prochaines victimes des manœuvres politiciennes et du sport business ?

La presse s'est fait plusieurs fois l'écho, ces dernières semaines, d'un échange de « bons procédés » entre l'Élysée et la Mairie de Paris : celle-ci aurait accepté qu'un élu de la majorité préside la société du Grand Paris contre la signature de M. Borloo autorisant la construction de stades sur les pelouses de l'hippodrome d'Auteuil pour accueillir les scolaires chassés de Jean Bouin, et contre la possibilité d'utiliser une partie du terrain des Serres d'Auteuil et une parcelle du Bois de Boulogne pour accueillir une extension de Roland-Garros.

Le Stade Hébert, qui accueille aujourd'hui le sport de proximité, serait une victime collatérale, puisque la Fédération Française de Tennis (FFT) souhaitait « récupérer » aussi cet espace pour y construire un stade de 15 000 places (projet Mimram) dédié au tennis.

A l'étroit sur ses 8,5 hectares, contre des superficies supérieures à 20 hectares chez ses concurrents du Grand Chelem, Roland-Garros doit impérativement augmenter sa superficie s'il veut pérenniser son succès et rester dans la course internationale.

Mais rester à tout prix Porte d'Auteuil signifie, aujourd'hui, occuper et dénaturer durablement des sites protégés comme les Serres d'Auteuil et le Bois de Boulogne et sacrifier une nouvelle fois le sport de proximité.

Tous ces dégâts urbanistiques et écologiques pour un tournoi qui dure 15 jours !

Devant l'opposition des associations et le manque de consensus politique, la Fédération Française de Tennis (FFT) a donc étudié ces derniers mois la candidature de trois communes de la région parisienne susceptibles d'accueillir le tournoi : Versailles, Marne-la-Vallée et Gonesse.

Délocalisera ou délocalisera pas ?

En termes d'image, le premier site concerné, situé à proximité du château, bénéficierait du rayonnement international de Versailles et d'une qualité environnementale exceptionnelle.

Le terrain est actuellement une friche militaire et, à ce jour, l'Armée n'a toujours pas quitté les lieux... Les atouts de Marne-la-Vallée sont plus importants au niveau de l'accès rapide par les transports publics et le réseau routier. Aussi, proche d'Eurodisney, cette solution offre une importante capacité hôtelière.

Enfin, le site de Gonesse bénéficie d'une excellente situation par rapport à l'aéroport Charles-de-Gaulle et les services de transports et hôteliers propres à la proximité d'un aéroport international. Selon le compte rendu fourni par la FFT, Gonesse semble réunir le maximum d'atouts, notamment parce que le site permettrait une plus grande liberté d'aménagement et d'architecture, ainsi que des extensions futures. De plus, selon le même compte rendu, « le projet de Gonesse, qui incarne une conception populaire du tennis, s'inscrit parfaitement dans le message délivré par la FFT d'un sport réservé à tous ». On aimerait croire à cette généreuse philosophie et à ses heureuses retombées pour la protection des Serres d'Auteuil et du Bois de Boulogne.

Cependant, « l'arrangement » évoqué plus haut a déjà permis à la FFT de s'installer sur Jean-Bouin, grâce à la concession qu'elle vient de remporter pour utiliser les terrains de tennis jusqu'alors concédés à l'association Paris - Jean-Bouin, appuyée par le Team Lagardère, augmentant ainsi son emprise Porte d'Auteuil.

En revanche, les derniers contacts avec la FFT semblent indiquer que le projet Mimram sur Hébert serait mis en veille et remplacé par le centre d'entraînement de la fédération. Pour enfoncer le clou, le Conseil d'arrondissement du XVI^e a voté à l'unanimité un vœu demandant que le stade Hébert reste accessible au sport amateur toute l'année : un vœu pieu dans la mesure où il a été rejeté par le conseil de Paris, le 27 septembre.

Le scénario de la délocalisation n'était-il donc qu'une manœuvre de diversion pour masquer les intentions réelles de la FFT ? La décision est annoncée pour février 2011.

COURRIER DES LECTEURS

Voies sur berges

« Je désapprouve votre appréciation de l'aménagement des rives de la Seine, puisque vous n'y voyez que l'aspect circulation qui n'est que l'un des nombreux aspects de cette affaire ; je vous précise que lors de l'enquête publique, j'avais proposé une solution : relier les tunnels existants par des tunnels hors crues côté rive droite, la rive gauche étant plus difficile compte tenu des voies RER, bien que l'ère Chirac ait vu le tunnel du quai André Citroën dans le 15^e réalisé avec bonheur... »

Extrait de la lettre de Christian Chollet
Architecte-urbaniste

Notre réponse : *Nous maintenons notre appréciation, mais votre proposition de tunnels présente en effet des avantages. Les rives de la Seine méritent un projet de long terme plus ambitieux et ne pas se limiter à l'installation d'un parc d'attractions, sans concertation entre Paris et la Région.*

« Mes réactions sur l'édito :

- Avant de réduire les voies de circulation automobile le long de la Seine, il faut effectivement mettre en valeur et aménager les espaces existants qui sont sous-utilisés et souvent peu conviviaux (j'y passe quasiment toutes les semaines en allant au Champ de Mars) où des constructions ou des activités industrielles bloquent les espaces de promenade : ce n'est pas la suppression des voies de circulation automobile qui changera le problème !
- Je pense qu'il faut ouvrir aussi le débat du péage, qui permettrait d'augmenter la fluidité du trafic, et donc de réduire la pollution due aux embouteillages, sans réduire les voies de circulations. (Réduire les voies de circulation automobile le long des berges augmentera les embouteillages, donc la pollution sans autre mesure !)
- Il faut se mettre dans la perspective de la voiture électrique, qui supprimera progressivement les problèmes de pollution urbaine liée à l'automobile (en termes de bruit et d'émission)
- La fluidité du trafic reste un enjeu crucial en termes de sécurité pour les services de secours ou d'urgence et de compétitivité économique et de qualité de vie. »

Un habitant du XV^e

« **Votre photo en page 1** du N° 134 aurait eu avantage à être daté avec heure de prise de vue. Jadis la Pravda avait publié une photo des Champs-Élysées, quasi vide, sans préciser que c'était à 6 heures en août. »

Hervé Choppin de Janvry

Notre réponse : *La photo a été prise le lundi 31 mai à 11 h 49*

Extension de Roland-Garros

« En désaccord avec votre édito intitulé « extension de Roland-Garros ». Par contre, je souscris tout à fait à votre position sur les autres points du bulletin de juillet 2010. En effet, ce site sportif de renommée mondiale est attaché à la ville de Paris. Il n'est pas nécessaire de rappeler l'historique prestigieux de ce site. De plus les retombées économiques des manifestations organisées par la fédération française de tennis sont évidentes (hôtellerie, restauration, visite de touristes.....)

Donc, la délocalisation de Roland-Garros n'est pas envisageable.

Comme vous, je suis opposé au projet de la ville de Paris (suppression des serres d'Auteuil et du stade Hebert). Autre solution : emprise sur le Bois de Boulogne avec éventuelle couverture de la voie routière. »

Jacques Touron

Notre réponse : *l'argument de la notoriété parisienne est en effet un argument très fort. Mais, toute emprise sur le Bois est inacceptable.*



Une des

serres chaudes

qui risque

de disparaître

TRAVAUX de la MAISON DE LA RADIO

La lettre de Septembre 2009 concernait la phase 1 de la réhabilitation de la Maison de la Radio, débutant le 8 juin 2009 et s'étalant sur 22 mois. Qu'en est-il au bout d'un peu plus d'un an ? Retour sur le calendrier des principales réalisations qui se cachent derrière la bâche du chantier.



Avril 2010 : livraison des nouvelles pompes à chaleur et mise en place des planchers du parking.

Mai 2010 : début de l'installation de la géothermie par laquelle un système de forages pompant l'eau à 40 mètres de profondeur et la rejetant dans la Seine permettra de climatiser le bâtiment.

Juin-juillet 2010 : chaque jour, éléments de structure des escaliers et cloisonnements des cages d'ascenseurs arrivent, prêts à être posés.

Au niveau R+3 de la future agora, le plancher du grand balcon vitré permet d'imaginer le futur restaurant qui dominera la cour plantée de bambous. Au centre de la future agora, de grands bacs en béton sont déjà construits : ils recevront les arbres prévus et permettront d'ancrer la future verrière posée 18 mètres plus haut.

Août 2010 : le débâchage de la Tour laisse apparaître sa façade. La boîte sera sertie de parements en ses angles et de pare-soleils verticaux en son sein. Une nouvelle tour de verre apparaîtra. Les vitrages sont livrés, prêts à être posés. Aujourd'hui, poutres et poteaux sont enrubannés d'une résille métallique, le nergalto, destiné à l'accroche du flocage de plâtre qui assurera la stabilité au feu.

3 Septembre 2010 : fermeture des studios 103 et 104. Orchestres et formations de Radio France rejoindront la salle Berthier et le 104 rue d'Aubervilliers pour les répétitions de la saison 2010/2011. M. Toyota, acousticien du Wall Disney Concert Hall de Los Angeles, sera l'artisan du son du futur auditorium de la Maison Ronde.

Au cours du mois de septembre a débuté le désamiantage des studios 103 et 104.

Début octobre 2010 : dépose de la tapisserie de Bézombe « La musique » 25 mètres de long, 6 mètres de haut, installée en 1963 dans le studio 103 qui sera remplacée en 2016 dans le studio 101.

Les travaux de la phase 1 ne sont donc pas encore terminés. Consacrés à la transformation de la Tour, de la Radiale et de la future agora, ils ont nécessité le déménagement de la plupart des équipes qui y étaient installées sur le site de Mangin, à proximité.

Dans neuf mois, les locaux seront investis par les entités que le programme prévoit d'y reloger. Le chantier avance, les études se poursuivent, avec le souci récurrent de tenir les délais, d'offrir aux futurs occupants un lieu de travail unique et de s'ouvrir sur la ville en créant une *perméabilité* traversante pour le public des quais de Seine jusqu'à la rue Raynaud.

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée le 18 mars 1978

3, rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIeDEMAIN@orange.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 20 €

Responsable de la publication : Claude MUYARD

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Mireille Coudray, Françoise Manoncourt, Marie Moes et Sylvia Pozzo di Borgo ; François Douady, Valère Gros,

Daniel Mortgat et Philippe Porté

Photos : M. Coudray, F. Douady, V. Gros, F. Manoncourt, C. Muiyard et P. Porté

Impression : Imprimerie Commerciale d'Auteuil 2, rue Pierre Guérin 75016 Paris